

Les sophismes migratoires et la République

(article paru dans *Hommes et libertés* et *Panoramiques*
4^e trimestre 2001, n° 55, p. 112-121)

par Gérard-François DUMONT*

La question de l'immigration verse trop souvent dans les excès ; d'un côté, certains prônent une ouverture totale des frontières ; à l'opposé, d'autres demandent leur fermeture complète, incluant le renvoi des "étrangers chez eux". Compte tenu de la relative pauvreté du débat démocratique en France, tout discours sur l'immigration est rapidement classé dans l'une ou l'autre catégorie, même s'il consiste simplement à vouloir proposer une analyse objective de l'immigration. Cette fermeture du débat, symbolisée pendant longtemps par l'idée de l'absence de terrain de discussion hors des excès démagogiques d'Harlem Désir et de Le Pen, signifie en réalité la domination de raisonnements ayant les apparences de la vertu et dont l'utilisation et la répétition écartent toute approche scientifique et réaliste de la question de l'immigration. Quatre sophismes migratoires méritent un examen particulier : le sophisme sentimental, le sophisme mécaniste, le sophisme utilitariste et le sophisme rousseauiste.

Le sophisme sentimental

Tout citoyen attaché aux valeurs républicaines souhaite que son pays s'honore d'une tradition d'accueil. Certains en concluent sans hésitation que la France devrait avoir des frontières totalement poreuses permettant une libre circulation et une libre installation sur le sol de l'Hexagone de toute personne, quelles que soient ses origines géographiques, les raisons de sa venue, et son comportement.

À l'origine de ce point de vue se trouve l'idée selon laquelle la France se doit d'être une terre des libertés. D'ailleurs, n'est-ce pas cette caractéristique de la France qui lui a permis de recevoir de grands intellectuels comme Eugène Ionesco, Virgil Gheorgiu, Mircea Eliade, Milan Kundera venus de pays totalitaires et devenus les héros d'une France ouverte ?

Etre une terre de libertés, c'est évidemment avoir une politique migratoire diamétralement opposée à celles des régimes totalitaires. Or ces régimes ont tendance à rendre le moins perméables possible les frontières à l'émigration comme à l'immigration. Par exemple, du temps du régime soviétique, il y avait certes une modeste immigration de travail en Europe de l'Est. Mais elle venait uniquement de pays "frères" (Corée du Nord, Viêt Nam, Cuba) et les immigrés étaient, plus encore que les autochtones, soumis à des règles strictes empêchant toute mobilité géographique ou professionnelle. Il s'agissait essentiellement d'exploiter une main-d'œuvre peu onéreuse, qui s'est d'ailleurs trouvée fort dépourvue après la chute du mur de Berlin.

*Professeur à la Sorbonne, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris. tél/fax : 01 44 32 14 38
Courriel - e-mail : Gerard-Francois.Dumont@paris4.sorbonne.fr

Au contraire, dans un régime qui se veut démocratique, l'immigré doit bénéficier des libertés courantes dont jouissent les citoyens : liberté de circulation, de changement d'emploi et de lieu de résidence, liberté d'adhésion aux syndicats ouvriers et aux associations les plus diverses... La politique migratoire d'un pays démocratique doit donc satisfaire l'ouverture totale des frontières, symbolisant la liberté opposée au totalitarisme. Pour tout citoyen qui a du cœur, une telle formulation est une évidence, et le raisonnement semble conforme aux règles de la logique.

Néanmoins, il convient d'examiner au moins l'une des conséquences pratiques de la mise en application de ce raisonnement. Si les frontières de la France, ou de l'Europe, demeurent grandes ouvertes, cela ne va-t-il pas accentuer l'immigration venant des pays du Sud ? L'immigration présentée comme une chance pour la France est-elle aussi une chance pour les pays de départ ? L'intérêt bien compris de ces derniers est-il que les pays les plus développés ouvrent toutes grandes leurs frontières ? Car, dans ce cas, leurs jeunes actifs et tout particulièrement les plus qualifiés risquent d'être attirés par les lumières des villes des pays les plus riches, amplifiant le départ des cerveaux dont ils ont besoin pour le développement. Lorsque le chancelier Gerhard Schröder annonce en 2000 le recrutement possible de 20 000 informaticiens indiens en Allemagne, ne pille-t-il pas les ressources humaines de l'Union indienne ? Au nom du développement de l'Inde, du Pakistan ou du Bangladesh, faut-il se réjouir de voir des cadres de ces pays travailler en Amérique et notamment en Californie au profit de l'essor économique américain ? Si l'on songe aux besoins de développement du Maghreb, faut-il se réjouir de voir augmenter le nombre de cadres maghrébins bénéficiant à l'économie européenne ? Enfin, lorsque la France recrute des médecins originaires du Tiers monde, n'est ce pas une autre forme d'atteinte au développement des pays pauvres comme l'a été en son temps, sous une forme brutale, l'esclavage ? En effet, les pays du Sud ont besoin de leurs ressources humaines et plus encore de leur population active la plus qualifiée ; les en priver, c'est freiner leur essor économique et social. Bien sûr, les techniciens et cadres immigrés ne sont pas responsables des erreurs politiques et des politiques liberticides qui, comme en Algérie, sont un frein au développement et à la liberté d'entreprendre. Il n'empêche que l'application du sophisme sentimental concourt à accentuer les écarts de développement. Des politiques européennes facilitant la réduction des écarts de développement ne seraient-elles pas préférables ?

L'ouverture maximale des frontières européennes, c'est donc l'expression de bons sentiments dont on devrait pourtant savoir qu'ils ne font jamais une bonne politique, au moins pour les pays subissant l'émigration. Penser être un bon citoyen du monde parce qu'on encourage son pays à ouvrir le plus grand possible ses frontières, c'est oublier que l'émigration peut être une malchance pour les pays de départ.

Le sophisme mécaniste

Si le sophisme sentimental n'est l'apanage que d'une partie de la population, celle qui fait preuve d'une compassion à courte vue susceptible d'accentuer la pauvreté dans le Sud, le sophisme mécaniste est largement partagé dans toutes les sphères de l'opinion car il comprend deux volets différents mais corollaires. Le premier volet consiste à penser que lever aux frontières tout obstacle à la migration est favorable à l'immigration. Le second exprime que toute politique migratoire restrictive a pour effet d'enrayer l'immigration. Au total, le raisonnement aboutit à la conclusion que l'installation d'immigrés dans un pays est mécaniquement dépendante de la nature de la politique migratoire.

Or l'Histoire montre que l'importance de l'immigration dans un pays n'est pas proportionnelle à la perméabilité de ses frontières et même parfois inversement proportionnelle. Ainsi en France, dans les années 1960 et jusqu'en 1974, les frontières sont assez largement ouvertes aux migrations de travail et pourtant l'immigration ne " fait pas problème ", en raison de ses caractéristiques d'alors. D'une part, la majeure partie de l'immigration est temporaire, relevant d'un phénomène de noria. L'immigré entrant sur le territoire français vient y chercher une amélioration du sort économique de sa famille vivant au pays grâce à des revenus plus élevés qu'il envoie dans son pays d'origine. Après quelques années, il retourne dans son village d'origine et est remplacé, souvent dans le même emploi, par un frère ou un autre membre du groupe villageois qui, à son tour, aide financièrement le village par des envois de fonds réguliers. Cette immigration temporaire vit dans la discrétion et le provisoire, son seul objectif étant d'augmenter les revenus de son village d'origine avant d'y retourner.

D'autre part existe une immigration permanente, composée de personnes arrivant avec la volonté de s'intégrer au pays d'accueil, non de se différencier. Cette immigration permanente, quantitativement modeste, est moins importante que l'immigration temporaire. L'ouverture des frontières ne l'encourage pas car elle rend possible le processus de noria.

De même que l'existence de frontières ouvertes ne signifie pas nécessairement de nombreux apports migratoires, la fermeture des frontières peut non pas empêcher l'immigration permanente, comme on le pense au premier abord, mais au contraire la favoriser, comme la France l'a constaté après sa décision de fermeture de ses frontières aux travailleurs en 1974. En effet, par une circulaire du 5 juillet 1974, le gouvernement français suspend temporairement l'immigration, fermant ainsi la porte d'entrée et indirectement la porte de sortie. Ne pouvant prendre le risque de ne pas pouvoir être remplacé par un membre de leur réseau, les migrants temporaires se sont trouvés obligés de rester en France. La fermeture des frontières aux travailleurs immigrés a donc structurellement modifié l'immigration, transformant les immigrants temporaires en immigrants permanents et même encourageant l'essor de l'immigration permanente comme l'attestent les régularisations de clandestins faites par la suite.

Les politiques des années 1980 prouvent à nouveau combien la décision de fermeture des frontières suscite non du repoussement mais de l'attraction. La logique du gouvernement installée en 1981 paraît a priori imparable : il décide en même temps de régulariser les clandestins et de fermer énergiquement les frontières. Cette volonté politique est si affirmée que les statistiques officielles de l'Insee n'hésitent pas à l'inscrire dans ses publications en indiquant, pendant plusieurs années suivant le recensement de 1982, comme solde migratoire de la France le chiffre zéro. Dans cette période, un scientifique qui osait constater, par des mesures indirectes, que la France restait un pays d'immigration, commettait un crime de lèse-majesté et était dénoncé dans les termes les plus excessifs par la ministre en charge du dossier. Or ce refus de reconnaître la poursuite de l'immigration avait de graves conséquences puisqu'il encourageait les fantasmes les plus excessifs et qu'il conduisait à considérer qu'aucune politique d'intégration n'était nécessaire puisque, officiellement, aucun immigré nouveau n'entrait. Il fallut attendre la fin des années 1980 pour que les statistiques officielles affichent des données montrant que l'immigration s'était accrue malgré la politique officielle de fermeture des différents gouvernements.

D'autres exemples montrent que la fermeture des frontières n'est pas un frein à l'immigration, comme le cas des travailleurs clandestins embauchés pour réaliser les infrastructures des Jeux olympiques de Savoie (1994) ou la ligne du TGV Atlantique.

Y compris dans les pays totalitaires, le sophisme mécaniste a une valeur tout à fait relative. Même après l'installation du rideau de fer, L'Allemagne de l'Est n'a pu totalement empêcher l'émigration. Il en a été de même du Viêt Nam communiste après 1975.

Le premier volet du sophisme mécaniste est donc souvent démenti par les faits puisque la fermeture des frontières ne signifie pas l'arrêt de l'immigration, mais peut au contraire l'encourager.

Le second volet du sophisme mécaniste est également démenti par les faits : ouverture des frontières ne signifie pas nécessairement forte immigration. Ainsi, appartenant à l'Union européenne et à l'Espace économique européen, la France ouvre ses frontières à d'autres pays européens dans le cadre de la libre circulation. Même si cela se traduit par quelques mouvements démographiques entre les pays d'Europe, il faut bien reconnaître que les flux constatés sont fort modestes, tout simplement parce les hommes préfèrent généralement " vivre et travailler au pays ".

Autre exemple, le droit migratoire français des années 1990 autorise, selon des procédures prévues, l'entrée de travailleurs permanents venant de pays non européens. On pourrait donc imaginer que cela se traduit chaque année par l'entrée de nombreux travailleurs non européens dans l'Hexagone. Or, il n'en est rien. Les chiffres indiquent même une forte diminution des entrées de nouveaux travailleurs permanents qui sont passées de plus de 24 000 en 1993 aux environs de 10 000 en 1998.

Ainsi, contrairement à l'affirmation du sophisme mécaniste, les politiques de fermeture peuvent être un encouragement à l'immigration tandis que des politiques d'ouverture ne facilitent guère l'immigration si les immigrés n'y voient pas des avantages professionnels. L'intensité de l'immigration permanente ne dépend donc pas forcément des politiques de contrôle aux frontières, et est même souvent contraire aux politiques affichées. Car elle tient en réalité à tout un ensemble d'autres éléments liées aux facteurs d'attraction et de repoussement.

Le sophisme utilitariste

Longtemps resté rarement explicité, le sophisme utilitariste s'est exprimé officiellement et même brutalement dans un rapport de l'ONU publié en 2000 sous le titre " Les migrations de remplacement ". Selon celui-ci, le vieillissement de la population en Europe n'est pas un problème, puisqu'il suffira pour le vieux continent de puiser dans les ressources humaines des pays du Sud. Autrement dit, la ressource humaine est une question encore moins coûteuse que celle de l'énergie qui, elle, suppose en effet une rémunération des hydrocarbures achetés auprès des pays producteurs. En revanche, la ressource humaine ne coûte rien puisqu'il suffit de faire venir des étrangers sans même avoir à rémunérer les pays d'origine de leur contribution à l'éducation de ses personnes. Le vieillissement et donc le manque prévisible de main-d'œuvre en Europe est un problème facilement soluble par l'accueil de millions d'immigrants.

Le sophisme utilitariste peut d'abord être écarté pour des raisons sociales car il consiste ni plus ni moins à imaginer une nouvelle forme de traite où les pays d'origine sont privés du travail d'une population de jeunes actifs qui bénéficie aux pays d'accueil.

Il peut en outre être pris en défaut sur deux points : d'une part, contrairement à ce qu'il affirme, il ne permet pas de résoudre la question du vieillissement ; d'autre part, il aggrave les écarts de développement.

Prenons l'exemple de la France : le document considère qu'elle doit accueillir 1,7 million d'immigrants par an, soit 94 millions en 55 ans, pour ne pas aggraver son vieillissement. Or le rapport de l'ONU mélange deux phénomènes distincts, le vieillissement et la gérontocroissance. J'ai désigné sous le terme de gérontocroissance l'augmentation du nombre de personnes âgées due à l'amélioration de leur espérance de vie. C'est une évolution tout à fait positive puisqu'elle signifie que les progrès économiques et sanitaires et les comportements d'hygiène des populations permettent la baisse de la mortalité des catégories âgées. En revanche, le vieillissement provient d'une importante baisse de la population jeune due à la faiblesse de la fécondité qui ne permet pas le remplacement des générations. Ainsi la cause justifiant l'un des trois objectifs fixés par le rapport de l'ONU, le maintien de l'effectif de la population d'âge actif (15-64 ans), n'est donc pas la gérontocroissance, mais une fécondité devenue insuffisante. Cet objectif considéré seul suppose d'ailleurs des flux d'immigrants moindres que les deux autres objectifs du rapport (maintenir la population européenne à son niveau actuel et maintenir le rapport entre l'effectif des personnes âgées de 15 à 64 ans et celui des personnes âgées de 65 ans ou plus), et, même en recourant aux migrations de remplacement, il paraît difficile à atteindre. En effet, si comme cela est largement le cas, les populations immigrées finissent par abaisser leurs fécondités à des niveaux également inférieurs au seuil de simple remplacement des générations, le remplacement de la population d'âge actif par des générations équivalentes n'est pas possible à terme. Au plan strictement quantitatif, si la fécondité ne remonte pas, l'apport précédent de migrations n'aura fait que retarder l'échéance du non-remplacement de la population active. Faute de retour à une fécondité suffisante, il faut continuer sans arrêt de recourir à l'immigration, ce recours permanent faisant alors songer à une sorte de tonneau des Danaïdes.

En second lieu, le sophisme utilitariste rejoint le sophisme sentimental par son caractère égoïste. En effet, attirer de jeunes actifs d'autres pays, c'est priver ces pays de ressources humaines et donc obérer leur développement. C'est en outre accentuer les déséquilibres démographiques dans les pays du Sud. En effet, contrairement aux idées reçues toujours très répandues, la transition démographique est très avancée et parfois même terminée dans de nombreux pays du Sud. Des pays comme la Tunisie, selon des membres de l'Association des démographes maghrébins, sont passés au-dessous du seuil de remplacement des générations depuis l'année 1999. Ces pays vont donc avoir eux aussi à faire face au vieillissement.

Le sophisme utilitariste doit donc être rejeté à la fois parce qu'il ne résout pas les questions pour lesquelles il croit parvenir à une solution et parce qu'il est défavorable au développement des pays les moins développés. En outre, il passe sous silence la question de l'intégration, adhérant implicitement au sophisme rousseauiste.

Le sophisme rousseauiste

Selon ce dernier, la concorde sociale est un mécanisme automatique car l'homme est le " bon sauvage " de Jean-Jacques Rousseau. Il est donc inutile, voire scandaleux de s'interroger sur les nécessités de formes d'intégration conforme aux valeurs républicaines. La cohésion sociale est certaine au sein d'une population pourvu que les habitants déjà installés sachent faire preuve de cœur vis-à-vis des nouveaux arrivants. Selon le sophisme rousseauiste, l'esprit de citoyenneté s'acquiert automatiquement en

passant la frontière, de même qu'il serait un attribut héréditaire ayant par exemple justifié la suppression des leçons de morale et d'instruction civique à l'école primaire...

Ce sophisme rousseauiste nie l'existence des deux difficultés du processus d'intégration, celle des immigrés géographiquement décalés par rapport à leur histoire familiale et sociale et celle de la société d'accueil. Les mêmes, qui expliquent avec la plus parfaite assurance qu'il leur serait impossible de vivre dans une société américaine " dominée par une idéologie sécuritaire et par le puritanisme ", ne parviennent pas à comprendre que les immigrés peuvent souffrir d'être conduits à vivre dans un monde dont l'environnement géographique, culturel et social est si différent de celui de leurs racines. Or " vouloir vivre au pays " est une formule qui n'est pas exclusive des paysans du Larzac, mais s'entend aussi d'Africains comme d'Asiatiques.

Écarter le sophisme rousseauiste suppose de réfléchir aux conséquences humaines des vagues migratoires, à la question de l'intégration des populations d'origine étrangère dans les pays d'accueil, et aux confrontations culturelles susceptibles de créer à terme des tensions sociopolitiques, comme c'est malheureusement le cas dans certaines régions d'Europe.

Il est naïf de penser que l'installation d'une population nouvelle sur un territoire, puis de ses descendants, puisse être neutre. Tout apport de population a des effets sur le territoire où elle s'installe, et sur les conditions de la cohésion sociale. La pérennité des valeurs républicaines peut être très différente selon le nombre et la répartition par âge et par sexe des immigrants, leur origine culturelle, leur comportement une fois arrivés dans le pays d'accueil, et les politiques d'intégration conduites.

Si des migrations temporaires ou saisonnières sont peu ressenties par la société d'accueil, la migration permanente ne peut rester sans effet. Les immigrés doivent bien habiter quelque part, et ils occupent donc une partie de l'espace de la société d'accueil. Ils peuvent être concentrés dans certains quartiers ou dispersés dans d'autres. Prenons l'exemple d'une école : l'arrivée d'un enfant de manouche crée un événement pour les autres enfants dont les parents sont sédentaires. Mais la portée sociale de cet événement est limitée, car chacun sait que cela n'aura qu'un temps. L'arrivée dans l'école d'un enfant de rapatriés, de parents issus d'une autre culture, voire d'une région où l'accent et certaines pratiques sociales quotidiennes sont différents est beaucoup plus qu'un événement. Cet enfant est véritablement d'abord un " étranger ", même s'il a la nationalité du pays d'accueil, car il a vécu ailleurs. Alors se met en route tout un cheminement social entre la tentation du rejet total, quand la classe se crispe sur son vécu d'auparavant, ou la tentation de l'ouverture pour ceux qui se disent que cet " étranger " connaît peut-être d'autres jeux, d'autres histoires qu'il serait intéressant d'entendre. Dans le premier cas, l'étranger modifie la classe car il se crée contre lui une union qui sans doute n'existait pas, union qui se fait éventuellement autour d'un enfant qui se met à devenir un leader. Il se peut aussi que sa présence divise la classe.

Dans le second cas, les transformations sociales intervenant dans la classe peuvent être très différentes en fonction du tempérament du " nouveau ". Ce dernier peut se joindre aux jeux pratiqués lors des récréations, puis se mettre à enseigner d'autres jeux ou à parler de son pays d'origine. Mais il peut aussi véhiculer une conception mythique de celui-ci, conduisant l'ensemble de la classe à des rêves inaccessibles, puisqu'en fait inexistantes.

Ce qui se passe dans une classe se produit, sous des formes comparables, dans l'ensemble de la société, avec des attitudes différentes de la société d'accueil selon les caractéristiques juridiques de

l'immigration. Ainsi, le clandestin est souvent l'objet d'attitudes ambivalentes selon que l'on considère le regard collectif ou le regard individuel. Collectivement, le clandestin est globalement mal vu : il n'a pas respecté la loi ; il a utilisé des moyens illicites pour s'introduire dans la société d'accueil. Or le clandestin n'a souvent qu'une faible part de responsabilité dans son aventure : il a pu souffrir d'un gouvernement à tendance totalitaire excessivement soutenu *de jure* ou *de facto* par le gouvernement du pays d'accueil ; il a pu être alléché par des filières qui lui ont promis le paradis dans le pays d'accueil, filières d'exploitation contre lesquelles le gouvernement du pays d'accueil lutte insuffisamment.

En revanche, individuellement, certains clandestins sont souvent très appréciés parce qu'ils représentent une main-d'œuvre précieuse : ils se contentent de rémunérations faibles, ils acceptent des tâches pour lesquelles la main-d'œuvre locale n'a guère d'attrance. La diversité des cas est donc grande. Il existe ainsi des "clandestins paisibles", en particulier ceux pour lesquels les employeurs (au noir, car il ne peut en être autrement, puis qu'ils sont en infraction de séjour) entreprennent des démarches pour régulariser leur situation : femme de ménage, ouvrier du bâtiment, joueur d'une équipe sportive... Ainsi, une partie des flux migratoires clandestins correspond aux exigences économiques des sociétés d'accueil, et plus précisément aux logiques structurelles propres à tel ou tel marché du travail.

L'ambivalence vis-à-vis de l'immigré clandestin se retrouve avec l'immigré régulier. La venue de l'immigré, travailleur non ou peu qualifié, appelé pour compléter une main-d'œuvre insuffisante ou pour remplacer une main-d'œuvre nationale dont l'école et la formation professionnelle assurent l'accès à des activités plus qualifiées et mieux rémunérées, est généralement assez bien acceptée. Elle l'est moins lorsque le chômage est élevé avec le réflexe malthusien conduisant à penser que les immigrés viennent "prendre le travail" des nationaux.

En outre, faute d'une politique adaptée, la société française se sent un peu désemparée face à la venue de membres des familles. Le droit au regroupement familial soulève des problèmes nouveaux d'intégration car il signifie assez souvent l'arrivée d'enfants insuffisamment préparés aux modes d'enseignement européens et de femmes venant de villages où les conditions de vie en société et les structures d'habitation étaient profondément différentes.

En plus, la décision de 1976 autorisant le regroupement familial a été interprétée de façon large par le Conseil d'Etat, qui a admis, par l'arrêt Montcho du 11 juillet 1980, que le droit au regroupement familial s'étendait aux familles polygames. Des modes de vie familiaux se sont installés dans certains quartiers, avec un statut mineur de la femme, et donc des conditions humaines non respectueuses de l'égalité des sexes et donc contraires aux coutumes du pays d'accueil. En 1993, le législateur a enfin considéré que le regroupement familial polygame constituait un obstacle à l'intégration des intéressés et l'a déclaré illicite.

Le caractère très varié des possibilités d'intégration des immigrés se confirme si l'on considère l'exemple des réfugiés. Selon leurs tempéraments, certains réfugiés privilégient comme objectif l'optimisation du champ des aides publiques ou privées. Au contraire, d'autres réfugiés font preuve de volonté de travail, d'entraide familiale, de souci d'encourager leurs enfants à apprendre à l'école. Ces réfugiés souhaitent s'écarter le plus rapidement possible de l'état d'assisté et privilégient la promotion par le travail et l'effort.

Dans le domaine socio-économique, la population immigrée est également plurielle, avec des effets sur la société d'accueil fort différents. Prenons l'exemple des immigrations arabes dans les pays européens. Parmi les Arabes, il y a d'un côté ceux qui disposent de pétrodollars, plaçant leurs capitaux, effectuant des

dépenses somptuaires. Ces Arabes sont généralement considérés comme les bienvenus parce qu'ils "font marcher le commerce", aident à rentabiliser les palaces, concourent à certains investissements, signent des contrats... Ils sont appréciés en raison de leur fonction économique, et le principal souci de la société d'accueil est de les empêcher de préférer d'autres pays pour effectuer leurs dépenses. Néanmoins, les échanges économiques ne sont pas socialement neutres. Ils invitent à des attitudes et des comportements particuliers pour y répondre. On sait en particulier combien un pays habitué à une grande rigueur économique peut se mettre à utiliser des méthodes moins recommandables, voire de corruption ou maffieuses, vis-à-vis de certains clients étrangers. L'argent de certains immigrés peut ainsi contribuer à dévoyer certaines mœurs de la société d'accueil.

D'un autre côté, et pour simplifier, il y a des Arabes pauvres, sans formation, ayant dû quitter un pays souvent mal géré, éventuellement menacé par des troubles civils. Ils arrivent avec leur détresse. Selon les réactions propres à chacun, certains peuvent se confiner dans un désœuvrement imprégné de fatalisme, d'autres rechercher dans le travail régulier ou "au noir" des espoirs pour demain. Les premiers comme les seconds offrent à la jeunesse des exemples discutables, les premiers parce qu'ils montrent le mauvais exemple du laisser-aller, les seconds parce qu'ils incitent certains jeunes à ne pas vouloir être "exploités" comme eux.

Ainsi, l'analyse de l'ensemble des paramètres concernant les populations immigrées montre que les transformations sociales nées de l'immigration ne peuvent se réduire à considérer des catégories d'immigrés selon leur statut juridique ou leur origine géographique. Il faut prendre en compte la diversité des hommes et de leurs attitudes.

La citoyenneté républicaine

Face aux situations originellement et humainement différentes des anciens résidents et des immigrants, la mise en œuvre de l'intégration sur le territoire français a longtemps surmonté les difficultés en s'appuyant sur une tradition républicaine claire, conformément à une Constitution définissant la France comme "une et indivisible" : le citoyen républicain n'avait qu'une allégeance à formuler, celle à l'égard des valeurs républicaines. Tout autre sentiment ou comportement d'appartenance à un corps intermédiaire territorial (paroisse, commune, région...) ou culturel relevait d'un *affectio societatis* inférieur à celui qui rattache le citoyen à la nation. Le principe des valeurs républicaines de la France, issu de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789, n'est pas celui d'une addition de communautés vivant séparément et unies par des relations contractuelles ; c'est l'attachement des citoyens à trois principes supérieurs, la liberté, l'égalité et la fraternité. Cette conception exclut tout attachement communautaire qui se situerait au même niveau, toute communauté qui voudrait affirmer sur les individus une prééminence équivalente ou supérieure à celle des valeurs républicaines. La nationalité française consiste à souhaiter vivre sous les mêmes lois et marcher ensemble aux mêmes destinées, l'adhésion aux valeurs républicaines formant le premier lien fédérateur, d'essence supérieure à tous les autres liens sociaux. En conséquence, le respect des droits de l'homme et donc des droits de l'autre implique *ipso facto* celui des différences à condition que celles-ci ne mettent pas en cause l'universel commun qu'est la République.

Mais, depuis les années 1980, nombre de discours et diverses décisions politiques ont mis à mal la tradition républicaine. Nous n'avons pas ici la place de rappeler l'esprit d'apartheid qui a prévalu - sans nul

doute inconsciemment - dans la façon d'organiser ce qui a été appelé l'enseignement des langues et cultures d'origine, dans les accords franco-algériens sur le service national, ou dans la réforme intervenue en 1981 concernant des associations de 1901. Toutes ces décisions portées par de bons sentiments ont facilité des dérives communautaristes.

Ainsi constate-t-on la montée du communautarisme, que je définis comme une tendance à faire prévaloir publiquement une dimension communautaire, à caractère souvent ethnique, sur des comportements privés conformes à leur identité et/ou sur des aspirations individuelles à s'intégrer à la société d'accueil.

Le sophisme rousseauiste, bien que souvent défendu par l'ultra-gauche au nom de l'internationalisme révolutionnaire, rejoint en fait l'attitude ultra-libérale, pensant qu'il faut laisser faire tout déplacement de population et ne pas s'interroger sur les dérives communautaristes au nom d'un "droit à la différence", qui se trouve en fait biaisé puisque privé de tout corollaire de devoir envers la République.

Or il existe une autre approche, celle du "droit à l'indifférence", qui suppose que les politiques déploient des moyens d'intégration – apprentissage de la langue, système éducatif, action associative, service national ou civique – pour les immigrés et leurs descendants et plus généralement pour chaque citoyen, tout en laissant chacun libre d'avoir, dans la sphère privée, des pratiques culturelles ou religieuses qui lui sont propres.

Le sophisme sentimental pense qu'une ouverture totale à l'immigration est justifiée, sans considérer par ailleurs si ce n'est pas une malchance pour le pays de départ. Le sophisme mécaniste pense qu'un pays décourage l'immigration s'il ferme ses frontières et la facilite s'il les ouvre alors que l'Histoire prouve souvent le contraire. Le sophisme utilitariste est convaincu que l'immigration doit être quantitativement massive pour surmonter les graves conséquences du vieillissement de la population de la France et de l'Europe, ce qui est scientifiquement inexact. Enfin le sophisme rousseauiste considère que la concorde sociale s'installe automatiquement, alors que le communautarisme substitué à la tradition républicaine française peut lui porter atteinte.

Ces sophismes migratoires sont nocifs car ils empêchent de prendre en compte la réalité des faits et la complexité sociale, préalable indispensable à la mise en oeuvre de politiques favorables à la pérennité des valeurs républicaines.

La question de l'immigration place chaque société dans une dialectique ouverture-fermeture. La population autochtone peut avoir le souci d'être ouverte aux autres parce que l'autre est un frère qui arrive riche de ses différences. Lorsqu'une population se sent unie par des valeurs qui lui confèrent une forte identité, elle ne craint pas pour elle-même et sait que l'immigration est au cœur de l'histoire des hommes. En revanche, une population qui doute d'elle-même, qui est inquiète pour son avenir, craint une immigration, susceptible de miner les derniers repères qui lui restent. Celui qui doute de lui-même a peur d'être influencé par le dialogue avec l'autre. Celui qui est imprégné de traits identitaires assurant son équilibre sait que ce dialogue ne peut que l'enrichir.

Les effets de l'immigration dépendent également de l'état d'esprit des immigrants dans la dialectique ouverture-fermeture. L'immigré qui a quitté son pays, parce que les conditions de vie qui lui étaient faites étaient insupportables, est disposé à accepter les spécificités du pays d'accueil. Il arrive avec un esprit

d'ouverture, prêt à comprendre les sentiments des autochtones. En s'adaptant à la société d'accueil, il va lui-même évoluer. Au contraire, celui qui quitte son pays, parce qu'on lui a fait miroiter des avantages purement matériels, exprime essentiellement des exigences, car il ne pense qu'à tirer parti des possibilités existant dans le pays d'accueil. Il ne demande qu'à bénéficier des droits, mais oublie les devoirs et devient agressif si l'on suggère que les droits escomptés ne sont pas sans limites et sans conditions. Même s'il ne souffre pas de ségrégation puisque, *de jure* ou *de facto*, il bénéficie, comme les autochtones, de l'accès aux ressources sociales, culturelles, politiques ou économiques, son état d'esprit le met en situation de séparation. En raison de son attitude agressive vis-à-vis de la société d'accueil, il va s'arc-bouter sur des revendications égoïstes, sans vouloir donner de lui-même, ce qui lui permettrait enfin d'avoir plus et de se sentir mieux. Ne donnant pas, il ne pourra vraiment recevoir, hors des éléments matériels. Et il ne participera pas à la concorde sociale.

Autrement dit, les immigrations peuvent, suivant les cas, entraîner deux types de transformations sociales. Dans le cas où les politiques sont inadaptées et où les rapports entre des immigrés et la société du pays d'accueil sont mauvais, se déclenchent des forces centrifuges avec accentuation de la distance sociale, rejets réciproques et déliquescence du tissu social portant atteinte à la cohésion sociale, élément essentiel du pacte civique qui doit régner dans tout le pays. On constate alors ce qu'Arnold Toynbee appelait dans son analyse du déclin des civilisations les "schismes verticaux". Le risque est accentué lorsque des leaders à la recherche de pouvoir soulignent, voire accusent les différences pour les opposer.

En revanche, quand les politiques et les attitudes sont positives, un processus centripète est possible. La diversité des populations résidant sur un territoire peut se reconnaître dans des références communes comme les valeurs républicaines, chacun pouvant vivre selon sa propre personnalité respectueuse de celle des autres. Si les politiques d'intégration savent permettre à chaque citoyen de s'identifier notamment par l'adhésion à un universel commun, dans le respect réciproque des diversités humaines, le meilleur est possible : faire vivre ensemble dans la concorde sociale des populations respectant leurs différences par l'acceptation de principes communs supérieurs.

G.-F.D.

Éléments bibliographiques

Dumont Gérard-François, *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Éditions Sedes, 1995.

Dumont Gérard-François *et alii*, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999.

Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

George, Pierre, *Les hommes sur la terre*, Paris, Seghers, 1989.

Jelen, Christian, *La famille, secret de l'intégration*, Paris, Robert Laffont, Paris, 1993.

Prévelakis, Georges *et alii*, *Les réseaux de diasporas*, Nicosie-Paris, Kykem-L'Harmattan, 1966.